

## Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 21 janvier 2016

Convocation du 18 janvier 2016.

**Présents** : Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGE, Fanny CORNUT, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Marc PORTIL, Dominique CHANSARD, Samantha KEULEN

**Excusé(s)** : Jacques LARNAUDIE-JOLY (a donné procuration à M. GARRIGUE)

Secrétaire de séance : Christelle LACHAUD

Ouverture de séance à 20H40.

M. GARRIGUE demande la validation du dernier procès-verbal du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de M. Patrice Richard en tant que conseiller municipal. Les conseillers prennent acte de cette décision.

M. le Maire expose la nécessité de recruter un agent contractuel permanent à temps non complet, à compter du 4 janvier 2016 pour assurer le service du ramassage scolaire qui est de la compétence de la commune pour 4 h 95 hebdomadaires. Cet emploi est occupé par un agent recruté par CDD du 4/01/16 au 3/01/17 inclus pour l'incertitude quant à la permanence de l'emploi dans le temps. Il s'agit d'un recrutement direct. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 330 majoré 316. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget. Le maire est habilité à conclure le contrat d'engagement et pour le renouvellement à son terme.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente l'avenant n°1 à la convention – Travaux d'éclairage public entre le SDE 24 et la commune de Chalagnac. M. le Maire demande l'approbation de l'avenant n°1 modifiant l'article 3 de la convention relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public. Les membres du conseil municipal autorisent le représentant de la collectivité à signer l'avenant, le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

M. GARRIGUE indique qu'il est possible de bénéficier d'une subvention au titre de la D.E.T.R – programmation 2016 pour l'aménagement du bourg. Le bourg de Chalagnac se situe sur le tracé d'une variante du chemin de St Jacques de Compostelle, reliant Périgueux à Bergerac. Il n'existe aucun lieu d'accueil ou de halte pour les pèlerins. La municipalité souhaite réaliser ce projet afin de poursuivre l'aménagement du bourg.

Adopté à l'unanimité.

M. GARRIGUE indique qu'après étude des différents devis, le montant total des travaux s'élève à 35 439.20 € HT. Le financement pourrait se faire de la façon suivante : D.E.T.R à 45% soit 15 947.64 €, fonds propres pour le reste soit 19 491.56 €. Les travaux ne se réaliseront qu'après l'acceptation du dossier.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21H 30.